

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Note : l'équipement de protection individuelle doit être porté en tout temps et les pièces d'équipement qui ne sont plus conformes aux normes doivent être rapidement remplacées.

BOTTES DE SÉCURITÉ

conformes  sélectionnées à partir de la liste de la norme CAN/CSA-Z195-01 et conformes à la norme CAN/CSA-Z195-02

CASQUE DE SÉCURITÉ

conforme à la norme ANSI Z89.1-1986 ou CAN/CSA-Z94.1-92 ou CAN/CSA-Z87 ou EN397

PROTECTEURS AUDITIFS (COQUILLES OU BOUCHONS)

conformes à la norme ACNOR Z94.2-94 ou CAN/CSA-Z94.2 ou CAN/CSA-Z87

LUNETTES DE SÉCURITÉ ET/OU ÉCRAN FACIAL

conformes à la norme CAN/CSA-Z94.3-92 ou CAN/CSA-Z87

GANTS EN CUIR

offrant une protection et une bonne adhérence

PANTALON DE SÉCURITÉ

avec protection avant et ayant une surface de protection égale à la catégorie B de la norme CAN/BNQ 1923-450-M91 contre les projections et les obstacles

PANSEMENT COMPRESSIF

POCHE À FEU OU EXTINCTEUR À POUDRE

225g + étui

DÉBROUSSAILLEUSE ET OUTILLAGE

DÉBROUSSAILLEUSE

en bon état avec deux pieds réducteurs (25° lame à dents douces, 35° lame à taillis) et protège-lame

HARNAIS

conforme avec crochet de fixation

OUTILS POUR AFFÛTAGE

- pour lame à dents douces : porte-lime avec lime 7/32" et avoyeur
- pour lame à taillis : gabarit et lime plate minimum 1 pouce de large

RÉSERVOIR DE CARBURANT

avec embout anti-renversement conforme à la norme SIMDUT

COFFRE À OUTILS ET PIÈCES DE RECHANGE

- des clés de dévissage
- une clé à bougie
- un tournevis
- de la graisse
- une tige de blocage
- un nettoyeur à filtre
- une clé pour la lame
- des vis et écrous de tous les formats
- des lames
- un écrou de fixation de la lame
- un garde de sécurité pour la lame à dents douces
- un capot protecteur pour la lame à taillis
- des limes et porte-lime
- **Facultatif** : bougie, filtre à air, filtre à essence ou crépine, pare-étincelles, crochet de fixation du harnais, livre d'entretien de la débroussailleuse

Il est fortement recommandé de consulter la brochure sur le débroussaillage du *Comité paritaire de prévention du secteur forestier – CNESST*. Vous y trouverez entre autres la liste des EPI selon les plus récentes recommandations.